Fonds distinct d'actions mondiales MFS – Distributions spéciales et incidence fiscale pour les placements dans un compte non enregistré

De possibles mesures à prendre

Nous vous informons d'une incidence fiscale potentielle liée à l'un des fonds de votre régime non enregistré (imposable).

Le **Fonds distinct d'actions mondiales MFS** (le « fonds distinct ») a reçu plusieurs distributions spéciales en 2026. Ce fonds investit dans des parts du Fonds d'actions mondiales MFS (le « fonds sous-jacent »). Le fonds sous-jacent a versé plusieurs distributions spéciales au cours du deuxième semestre de 2026.

Les gestionnaires de placement peuvent verser des distributions spéciales aux porteurs de parts des fonds sous-jacents (y compris les fonds distincts de la Sun Life) pour différentes raisons. Dans ce cas-ci, la MFS a versé de telles distributions en raison de rachats importants demandés par d'autres porteurs de parts. Les ventes ont donné lieu à des revenus de placement dans le fonds sous-jacent, y compris des gains en capital. La MFS a attribué une partie de ces revenus de placement au fonds sous-jacent au moyen de distributions spéciales. La Sun Life a ensuite réparti ces revenus entre les participants et participantes qui avaient un placement dans le fonds distinct, selon le nombre d'unités détenu aux dates de distribution.

La répartition des revenus de placement par la Sun Life fait monter votre prix de base rajusté (PBR) du montant correspondant à la portion des revenus de placement attribuée à votre compte. Vous ne verrez donc pas d'opération pour la distribution qui y a été versée. Considérez votre PBR comme le coût ou la « valeur comptable » de votre placement. Le PBR plus élevé réduira l'impôt que vous aurez à payer lors de la vente d'unités du fonds distinct.

Comment cela pourrait vous toucher

Les distributions spéciales peuvent donner lieu à des gains en capital ou à d'autres revenus de placement (dividendes ou intérêts) pour tous les participants et participantes qui avaient de l'argent placé dans le fonds distinct dans un **régime non enregistré** (**imposable**) aux dates de distribution du deuxième semestre de 2026. En 2027, vous recevrez pour l'année d'imposition 2026 un feuillet fiscal indiquant ces revenus. Il est probable que vous ayez à payer de l'impôt sur ceux-ci. **Nous vous recommandons de consulter un ou une spécialiste des questions d'impôt pour obtenir des conseils personnalisés.**

Si vous avez un placement dans le fonds distinct dans le cadre d'un **régime enregistré** (**non imposable**) aussi offert par votre employeur, **les distributions spéciales n'auront pas d'incidence fiscale pour vous.**

À quoi vous attendre pour la suite

La Sun Life vous fournira le ou les feuillets fiscaux requis pour 2026 en février ou en mars 2027. Tous les revenus générés par vos placements non enregistrés y figureront.

Pour en savoir plus sur la façon dont les gains en capital peuvent être générés dans les fonds distincts des régimes non enregistrés, veuillez lire cet article. Vous trouverez votre prix de base rajusté (PBR) sur le site des participants, à **masunlife.ca**, sous **Compte > Soldes**. Le PBR est indiqué à côté du ou des fonds dont vous détenez des unités dans le régime non enregistré.

Le moment est indiqué pour passer en revue vos options de placement. Vous pourrez ainsi vous assurer qu'elles cadrent toujours avec vos objectifs pour la retraite. Vous pouvez le faire en ouvrant une session sur le site Web des participants, à masunlife.ca, puis en sélectionnant **Gérer le régime > mon plan > Outils > Répartition de l'actif**.

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.

Grâce à Morningstar®, important fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements, vous pouvez suivre le rendement des fonds. Morningstar vous donne accès à un aperçu des fonds de votre régime. On y trouve notamment l'objectif des fonds, les risques qu'ils présentent et les placements qui les composent.

Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, cliquez sur le lien approprié sous « **Vous avez de la difficulté à ouvrir une session?** ».

Des questions?

Communiquez avec le Centre de service à la clientèle de la Sun Life les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE.

Vous avez également accès, sans frais supplémentaires, à du soutien personnalisé de la part de conseillères et conseillers autorisés spécialisés dans les régimes d'épargne au travail dans le cadre du programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite de la Sun Life. Cliquez ici pour obtenir des renseignements sur le programme Conseils 360 mon plan épargne-retraite.

Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie.